

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VALLEIRY

CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

12 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mai, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres votants : 16
Date de la convocation : 05 mai 2026

PRÉSENTS : M. Alban MAGNIN, Maire, Mmes Hélène ANSELME, Elisabeth DÉAL, Adjointes, Mmes Alexandra DALLIÈRE, Renée RICHARD, Carole DUPONT, Gabrielle FRAISSARD, Christine NICOLET-DIT-FELIX, Conseillères Municipales, M. Claude LEPERS, Conseiller Municipal, Mmes Nicole LAMBERSEND, Mélanie MORETTI, Andrée CHARTON, Marie REAL, Mrs Bruno MICOUD, Olivier MAZILLE, Membres Extérieurs.

POUVOIR : Mme Véronique JAME à Mme Renée RICHARD.

ABSENT : M. Cédric BLERVACQUES, Membre Extérieur.

Mme Renée RICHARD a été élue secrétaire de séance.

DCCAS20260512 - 07

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Madame Hélène ANSELME, rapporteur, fait l'exposé suivant :

« Vu le compte financier unique 2025 et notamment le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 5 990,40 €,

Vu le compte financier unique 2025 et notamment le résultat de la section d'investissement d'un montant de 0.00 €,

Vu l'instruction comptable applicable aux collectivités locales et à leurs établissements de coopération intercommunale,

Entendu cet exposé, **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** de :

- **l'affectation définitive** du résultat de la section de fonctionnement comme suit :
 - Au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) : 5 990,40 €.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du CCAS,
Alban MAGNIN.